

Les lourdes contraintes du pacte de Marrakech



Article rédigé par *Causeur*, le 04 janvier 2019

Source [Causeur] Théoriquement non contraignant, il pourrait peser dans le droit français.

Le 10 décembre, 150 États dont la France ont signé le pacte de Marrakech sur les migrations. Théoriquement non contraignant, ce document onusien qui fait de la migration un droit de l'homme et pénalise toute critique de l'immigration pourrait peser dans le droit français. Car nos juges constitutionnels et administratifs sont friands d'acrobaties juridiques pour créer des normes en faisant fi de la démocratie.

De très vives polémiques se sont déroulées en Europe à propos d'[un texte](#) émanant de l'ONU. Nommé « pacte de Marrakech », parce qu'il devait faire l'objet d'une signature solennelle le 10 décembre dans la ville marocaine, [le document n'avait fait l'objet d'aucune communication préalable](#) permettant de vraiment s'en faire une idée. Et comme c'était prévisible, en plein mouvement des « gilets jaunes », cette initiative destinée à présenter les processus migratoires massifs comme souhaitables a provoqué une levée de boucliers. Une partie de la presse et les réseaux s'en sont donné à cœur joie, et les protestations ont fait rage sur les ronds-points.

Retrouvez l'intégralité de l'article via le lien suivant :

<https://www.causeur.fr/pacte-marrakech-migrants-contraignant-157508>